

Conclusions 2021 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Mali

En 2021, le Mali a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement de transition a prononcé des sanctions et perçu des amendes en cas d'infractions à la législation sur le travail des enfants et publié des données sur ses efforts d'application du droit du travail, notamment le nombre d'inspections du travail effectuées. Cependant, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, le Mali reçoit cette évaluation parce qu'il a poursuivi la mise en œuvre d'une pratique qui retarde les efforts d'élimination de ce fléau. Le gouvernement a soutenu un groupe armé non étatique qui a recruté et employé des enfants soldats au Mali. Au Mali, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et les conflits armés. Des enfants effectuent également des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la production du coton et du riz, ainsi que dans l'orpaillage artisanal. Bien que la loi malienne de 2012 sur la traite des personnes criminalise la traite à des fins d'esclavage, elle n'incrimine pas l'esclavage de manière plus générale. Par ailleurs, la législation malienne n'interdit pas explicitement l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants dans le cadre d'activités illicites et elle permet de sanctionner des mineurs de moins de 18 ans directement pour avoir été assujettis au recrutement forcé par des groupes armés. En outre, le nouveau Plan national pour l'élimination du travail des enfants n'a été ni achevé, ni mis en œuvre, et les services sociaux et de réinsertion demeurent insuffisants pour les victimes des pires formes de travail des enfants.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les projets de lois sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants soient achevés et adoptés.	2020 – 2021
	Veiller à ce que le Code du travail fixe à 13 ans l'âge minimum pour les travaux légers et précise les conditions dans lesquelles ils peuvent être effectués, conformément aux normes internationales.	2015 – 2021
	Veiller à ce que l'esclavage héréditaire soit frappé d'interdiction pénale.	2017 – 2021
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants dans le cadre d'activités illicites, y compris la production et le trafic de stupéfiants, conformément aux normes internationales.	2009 – 2021
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques et dans tout conflit armé.	2013 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que la tranche d'âge spécifique des enfants protégés par la Circulaire interministérielle relative à la prévention, la protection et le retour en famille des enfants associés aux forces et groupes armés soit conforme aux normes internationales et que les mineurs de moins de 18 ans ne soient pas sanctionnés pour avoir été assujettis au recrutement forcé dans les conflits armés.	2009 – 2021
Application	Augmenter le financement et les ressources de l'Inspection du travail, notamment le matériel et les moyens de transport pour effectuer des inspections, surtout dans les zones reculées du nord du pays.	2012 – 2021
	Augmenter considérablement le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2012 – 2021
	Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de responsables des services de répression dans l'ensemble du pays et qu'ils reçoivent des formations supplémentaires ainsi que les moyens de transport et le matériel nécessaires pour faire appliquer comme il se doit la législation sur le travail des enfants, notamment ses pires formes.	2019 – 2021
	Publier des informations sur les efforts d'application du droit du travail, notamment si des cours de perfectionnement ont été dispensés aux inspecteurs du travail, et sur le nombre d'infractions liées au travail des enfants constatées.	2010 – 2021
	Recueillir régulièrement des statistiques sur le travail des enfants et créer une base de données permettant de suivre les données sur les pires formes de travail des enfants.	2021
	Veiller à ce que les enfants ne soient pas emprisonnés à cause de leur association avec des groupes armés.	2020 – 2021
	Publier des informations sur l'application du droit pénal, notamment si une formation initiale a été dispensée aux nouveaux enquêteurs judiciaires, si des cours de perfectionnement ont été dispensés, ainsi que le nombre d'enquêtes, d'infractions constatées et de poursuites lancées, et si des sanctions ont été prononcées pour des infractions relatives aux pires formes de travail des enfants.	2020 – 2021
	Mettre en œuvre les dispositions de la Circulaire interministérielle et du Protocole signé avec l'ONU, exigeant que les enfants détenus à cause de leur association avec des groupes armés soient orientés vers les services sociaux ou des agences de protection de l'enfance	2013 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	de l'ONU afin qu'ils puissent bénéficier des services de réinsertion et de protection sociale appropriés.	
	Veiller à ce que les efforts en matière d'application du droit pénal concernant le travail des enfants disposent d'un financement et de ressources appropriés.	2020 – 2021
	Veiller à ce que les responsables publics soient tenus responsables en cas d'ingérence dans les affaires judiciaires concernant des délits relatifs aux pires formes de travail des enfants, notamment dans les affaires d'esclavage et de recrutement ou d'utilisation d'enfants soldats.	2019 – 2021
	Veiller à ce que les responsables des pires formes de travail des enfants fassent l'objet de poursuites judiciaires et de condamnations conformément à la loi.	2013 – 2021
	Veiller à ce que le gouvernement n'apporte pas son appui à des groupes armés non étatiques qui recrutent des enfants dans leurs rangs.	2020 – 2021
Coordination	Veiller à ce que tous les organismes de coordination soient actifs et en mesure de remplir leurs missions comme prévu.	2012 – 2021
	Préciser les rôles des mécanismes de coordination qui luttent contre le travail des enfants et améliorer la coordination entre les organismes pertinents.	2010 – 2021
Politiques gouvernementales	Veiller à la mise en œuvre du Plan national pour l'élimination du travail des enfants, notamment en allouant des ressources financières et humaines suffisantes.	2012 – 2021
	Publier les activités entreprises pour mettre en œuvre les politiques fondamentales relatives au travail des enfants au cours de la période visée par le présent rapport.	2020 – 2021
	Veiller à ce que le programme relatif aux conditions de remise de titres de voyage aux enfants couvre également les non-Maliens.	2021
Programmes sociaux	Veiller à ce que des mesures soient prises pour mettre en œuvre les programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants au cours de la période visée par le présent rapport et publier des informations sur ces mesures.	2021
	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles et les enfants vivant dans les zones touchées par les conflits, de recevoir une éducation	2010 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	en éliminant les frais liés à la scolarité, en développant les infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, en procurant des fournitures scolaires gratuites, et en prenant des mesures pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants à l'école.	
	Faire progresser les taux d'enregistrement des naissances pour que les enfants aient accès aux services sociaux, notamment à l'éducation.	2010 – 2021
	Veiller à ce que l'armée et les groupes armés non étatiques n'occupent pas les écoles.	2018 – 2021
	Mettre en place de nouveaux programmes pour s'attaquer au travail des enfants dans tous les secteurs pertinents, notamment le travail domestique, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2021
	Veiller à ce que les services sociaux du gouvernement disposent de ressources et d'installations suffisantes pour assurer la prise en charge nécessaire des rescapés des pires formes de travail des enfants, notamment ceux qui ont été assujettis à la mendicité forcée et impliqués dans les conflits armés.	2016 – 2021
